

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quinze, le 20 avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 14 avril 2015

PRÉSENTS :

Titulaires :

Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Annie MARTY représente Jean-Marie SALVETAT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Marie CHANQUOI, Claude SAUTIER, Camille GERAUD, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : M. Bernard BEAUDRY

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de débattre sur les orientations budgétaires 2015.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), sans aucun caractère décisionnel, est une étape essentielle de la vie démocratique de notre Communauté de Communes. Il informe les membres du Conseil Communautaire sur la situation économique et financière afin d'éclairer sur ses choix politiques et financiers au niveau des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de la collectivité, l'équilibre général du budget et la politique de financement.

Il favorise :

- les débats sur les orientations générales du budget
- les discussions sur les priorités
- les échanges sur les évolutions de la situation financière...

Le DOB de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, comme celui de toutes les autres communes, est impacté par :

- l'environnement macroéconomique: le Projet de Loi de Finances, le niveau des taux d'intérêt...
- l'évolution du contexte socio-économique local : les dotations de l'Etat, les relations financières avec les partenaires que sont le Conseil Général, le Conseil Régional et les obligations juridiques ou réglementaires...

Notre réflexion s'articulera donc autour de ces quatre thèmes :

1. Le contexte économique national
2. le contexte départemental
3. Les grandes orientations financières du budget 2015
4. Les grandes orientations des politiques pour notre collectivité,
5. Les conséquences sur la fiscalité communautaire.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

1- APERCU DE L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

A. En quelques chiffres

L'effort budgétaire prévu par l'Etat passera principalement par la maîtrise des dépenses publiques (80% de l'effort). La récente dégradation de la note de la France ne devrait toutefois pas impacter le coût de son refinancement. En effet, dans ce contexte très sombre et morose, la France possède encore des atouts :

- les conditions d'accès aux marchés à des taux historiquement bas (REFI à 0, 05% / OAT 10 ans entre 0, 9% et 1%)
- le taux d'épargne des ménages qui culmine autour de 16%... Bercy a donc revu tous les indicateurs pour bâtir la nouvelle loi de programmation des finances publiques pour 2015 / 2017, le retour à l'équilibre étant envisagé pour 2019...

La participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics est encore une fois confirmée, notre Communauté de Communes n'y échappant pas...

B. Le projet de Loi de Finances (PLF) 2015

1- LE CONTEXTE :

Le PLF se fonde sur une hypothèse de croissance de 1% et un taux d'inflation à 0, 5%. En outre, il s'inscrit dans un programme d'économies de 50 Mds d'€ pour la période 2015- 2017. : 19 Mds de réductions de dépenses pour l'Etat 11 Mds pour les collectivités 20 Mds pour la protection sociale.

Le PLF 2015 et le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2014-2019 viennent confirmer le contexte contraint dans lequel évoluent les collectivités locales. La trajectoire des finances publiques présentée dans le PLPFP a pour objectif de ramener le déficit public sous la barre des 3% en 2017 et à moins de 0.5 point de PIB en 2019 conformément au pacte de stabilité. Cette réduction s'appuie sur un plan de 50 milliards d'économie entre 2015 et 2017 dont 21 milliards dès 2015. Malgré la faiblesse de leur poids dans la dette et les déficits publics, les collectivités locales sont associées à la contrainte de redressement des comptes publics. Leur contribution a pris la forme d'une première baisse en 2014 des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat à hauteur de 1.5 milliards d'euros. En 2015, la nouvelle baisse opérée de 3.67 milliards d'euros sera répétée en 2016 et 2017 soit 11 milliards. Le contexte socio-économique ne permet pas de compenser cette perte de recettes par le relèvement d'autres recettes entraînant une chute de l'autofinancement. C'est la moitié de l'épargne brute du secteur public local qui va disparaître entre 2011 et 2017. Les menaces d'un effondrement de l'investissement local, dont les collectivités assument 70%, sont réelles. A cela il faut ajouter que Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) poursuit sa montée en charge passant de 570 millions en 2014 à 780 millions en 2015. Pour mémoire, la dotation de la communauté de communes s'est élevée à 65 174€€ en 2014.

2- LES MESURES NOUVELLES POUR RELANCER LA CROISSANCE

a- Pour les entreprises

- L'allègement des cotisations employeurs des indépendants (suppression de la contribution sociale de solidarité d'ici 2017 et de la contribution exceptionnelle de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pour les grandes entreprises, baisse du taux d'IS).
- Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

b- Pour les ménages

- Suppression de la 1ère tranche d'imposition
- Allègement de la fiscalité immobilière : réforme du dispositif DUFLLOT remplacé par le dispositif PINEL
- Allègement de la fiscalité applicable aux plus-Values de cession des terrains à bâtir
- Abattement temporaire de 100k€ sur les droits de mutation sur les donations de terrains à bâtir (engagement de construire dans les 4 ans)
- Augmentation de 2 centimes / l de la taxe sur le diesel en compensation de l'abandon de l'écotaxe
- Hausse de la contribution à l'audiovisuel public (136 € en Métropole contre 86 € dans les Dom Tom)
- Taxe sur les contrats d'assurance Protection Juridique pour financer l'aide juridictionnelle des plus modestes.

c- La contribution des collectivités

• L'évolution des dépenses

Le gouvernement a inscrit dans le projet de programmation des finances publiques un objectif national d'évolution de la dépense à 0,3% en 2015 pour l'ensemble des collectivités. Cet objectif s'applique au total des dépenses hors dette et a été fixé en anticipant une nouvelle baisse des dépenses d'investissement. L'objectif fixé pour les dépenses de fonctionnement est de + 1, 8% dès 2016. Le repli de l'investissement pourrait être important du fait du contexte économique mais également du repli des dotations et de l'atonie attendue des ressources fiscales. La baisse des dépenses d'investissement en 2015 pourrait être de même ampleur que celle de 2014.

• Quelles conséquences sur les collectivités

Les collectivités doivent subir :

- des concours financiers réduits de 11 Mds d'ici 2017 (3, 67 Mds en 2015, 2016 et 2017). En incluant la baisse de 2014, les dotations auront reculé de 12, 7 Mds d'€ d'ici 2017.

- Les dispositifs de péréquation horizontale (entre collectivités) poursuivront leur montée en charge programmée : +210 millions d'euros pour le FPIC qui atteindra 780 millions. Donc, afin de soutenir l'investissement local, le PLF 2015 prévoit que le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) qui représente les $\frac{3}{4}$ des dotations d'investissement de l'Etat vers les collectivités voit son taux passer de 15, 761% à 16, 404% (soit une augmentation de 4%)

II. Le contexte local

Sur le plan départemental, l'emploi salarié diminue de -0,2% au 4ème trimestre 2014, et de -0,6% sur un an. L'emploi industriel diminue de -0,3% ce trimestre et de -1,5% sur un an. L'emploi dans la construction diminue également de -1,2% et reste en deçà de son niveau d'il y a un an (-3,0% sur un an). L'emploi reste quasiment stable dans le tertiaire (+0,1% au 4ème trimestre et -0,1% sur un an). Le recours à l'intérim est quasiment stable ce trimestre (+0,3%), mais est en progression sur un an (+5,9%).

Globalement, le secteur marchand départemental présente une certaine atonie et la reprise constatée du recours à l'intérim laisse augurer une reprise certes, mais une reprise assez fragile.

III. Les orientations financières 2015

1- Sur les recettes

A- *Le produit fiscal attendu*

Toutes choses égales par ailleurs, et sans intégrer les charges « obligatoires » occasionnées par les transferts de compétences de 2014, nous constatons une certaine stabilité du produit de la fiscalité. Selon les éléments transmis par les services des finances publiques, un accroissement de 7 600€ des recettes fiscales serait attendu en 2015. Le produit attendu, avec un maintien de la fiscalité nous permettrait de couvrir 756 836€ de charges contre 748 747€ en 2014.

B- La Dotation Globale de Financement

Comme évoqué précédemment, la DGF devrait connaître une baisse non négligeable pour notre collectivité. Ce sont 70 000€ de baisse de dotation qui seront enregistrés faisant varier notre DGF de 225 839€ en 2014 à 154 332€ en 2015.

C- Les autres sources de financement

L'absence de données fiables et certaines quant au montant susceptible d'être perçu au titre du FPIC ne permet pas de pouvoir envisager une revalorisation de ce montant sur 2014. Aussi, et dans ce contexte il ne peut être envisagé une source de recette complémentaire sur ce poste.

Par ailleurs, sur l'exercice 2014, les excédents de fonctionnement sur les exercices antérieurs s'élevaient à plus de 500 000€ (en fonctionnement et en investissement). Les comptes administratifs des différents budgets laissent apparaître un excédent net cumulé de 127 834.95€ pour l'établissement du budget 2015.

2 Sur les dépenses

Suite à l'installation de la Communauté de Communes, et à l'issue du diagnostic des compétences exercées sur chacun des territoires, il avait été acté en 2014 que les compétences suivantes seraient intégrées au budget communautaire :

- en premier lieu, le tourisme. Cette compétence, exercée par deux territoires sur trois, a fait l'objet d'une généralisation sur l'ensemble de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} juillet 2014. Fer de lance de la promotion du territoire, l'office de tourisme intercommunautaire a vu le jour au 1^{er} janvier 2015 et entre désormais dans sa phase de développement, de valorisation et de structuration de l'offre touristique de notre bassin de vie.

Cette compétence, dont la charge est non négligeable pour le budget communautaire, doit à terme devenir une source véritable de retombées économiques et par voie de conséquence, de recettes complémentaires. L'exercice de la compétence en année pleine se traduit par un accroissement mécanique de la charge de près de 130 000€ à quoi il convient de rajouter les rémunérations liées aux moyens humains supplémentaires nécessaires à la direction de l'office. Globalement ce sont 170 000€ supplémentaires qui devront être pris en charge sur l'exercice 2015.

- l'action sociale, par la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Terrassonnais. Dès le 1^{er} janvier 2014, un budget commun ainsi qu'une organisation commune ont été arrêtés en s'attachant à respecter l'historique des différentes entités, le maintien des emplois et la préservation de la proximité qui existait jusqu'alors. Au-delà des différents agrégats de charges existants, la fusion s'est traduite par une nécessaire harmonisation des rémunérations, modes de fonctionnement et autres pratiques. Aussi, dans les faits, ce sont 130 000€ supplémentaires qui seront à intégrer au budget communautaire sur 2015. De nécessaires économies d'échelle seront à rechercher dans les années à venir et pourront s'opérer par la réduction des charges fixes de structure.

- troisième compétence ayant fait l'objet d'une intégration complète au 1^{er} juillet 2014 est celle relative aux accueils de loisirs extrascolaires. Trois accueils sont actuellement déployés sur l'ensemble du territoire communautaire, deux étaient déjà intégrées dans les compétences de Causses et Vézère et du Pays de Hautefort, la troisième, celle de Terrasson a fait l'objet d'une prise en charge sur 6 mois en 2014. Aussi, l'intégration en année pleine de cette compétence génère 112 000€ de charges supplémentaires sur le budget 2015. Tout comme pour l'action sociale, une nécessaire réflexion devra être menée afin de dégager des économies d'échelle sur cette compétence. La baisse continue des effectifs accueillis posera la question du maintien des moyens tels qu'actuellement déployés.

Aussi, et compte-tenu de ce qui précède, ce sont près de 412 000€ qui viennent mécaniquement augmenter le budget communautaire 2015 sans intégrer de nouvelles compétences.

Néanmoins, et au-delà de ces éléments, la Communauté de communes se doit de statuer sur un certain nombre de compétences jusqu'alors exercées partiellement sur le territoire. Il s'agit pour l'essentiel :

- du transport scolaire. La compétence est exercée de manière différenciée et seul le Terrassonnais prenait en charge cette compétence. Les communes de Causses et Vézère et du Pays de Hautefort adhéraient respectivement au SIVS et au SIVOS d'Excideuil. Il est à noter que les montants de participation des familles s'élevaient à 64€ pour le Terrassonnais, 100€ pour le Pays de Hautefort et 126€ pour Causses et Vézère.

- de la compétence voirie qui était exercée sur le Terrassonnais.

- du périscolaire qui était exercé sur Causses et Vézère.

- de l'urbanisme pour lequel le retrait de l'état dans le traitement des dossiers des communes adhérentes rend urgente la nécessité de statuer sur cette problématique.

Parallèlement, deux dossiers restent en suspens et nécessitent l'intervention de la Communauté de Communes. Il s'agit :

- de la prise en charge d'une partie de la station d'épuration basée sur le Terrassonnais et dont la réalisation vise à favoriser l'implantation des Fermiers du Périgord dans la Zone d'activité,

- de la prise en charge des charges liées à l'aire d'accueil des gens du voyage.

IV- Orientations communautaires 2015-2018

Compte-tenu des prérogatives qui sont non seulement imposées par l'histoire des différents territoires mais également afin de contribuer à la structuration du territoire communautaire en intégrant ses spécificités (assise rurale tout en ayant un pôle industriel fort, territoire vaste et morcelé, taux d'intégration des compétences très variable, développement d'actions disparates et sans cohérence les unes par rapport aux autres) il est proposé de déterminer un projet territorial dont les grandes orientations seraient les suivantes :

- **contribuer à la mobilité des élèves du secondaire** en garantissant à tout enfant domicilié dans une commune du territoire de pouvoir être scolarisé dans un établissement du secondaire sans que le coût soit un frein pour les familles. Une prise en charge unifiée de cette compétence permettrait à toute famille du territoire de n'avoir à s'acquitter que d'un montant de 64€ par an au titre des frais de transport scolaire. Globalement, près de 400 familles verraient leur participation au transport scolaire diminuer de 35 à 50% sur une année et 29 communes du territoire transfèreraient près de 80 000€ de charges à la communauté de communes.

Cette prise de compétence globale et unifiée se traduirait par une charge de 140 000€ en année pleine dont 35 000€ déjà financés par le budget communautaire au titre de la compétence exercée par la CC du Terrassonnais.

- **uniformiser et améliorer qualitativement les modalités d'accueil des enfants sur les temps d'activités pédagogiques**. Cette prise de compétence s'inscrirait dans un maillage logique et cohérent des actions de l'intercommunalité en faveur de la jeunesse. Après avoir intégré les temps extrascolaires, l'action de l'intercommunalité s'étendrait pour garantir à tout enfant accueilli en dehors du temps scolaire une prise en charge de qualité, mutualisée et équivalente quelle que soit sa commune de résidence. Par ailleurs, la prise en charge de cette compétence permettrait à terme de mutualiser les moyens et les compétences en vue d'économies d'échelle substantielles.

La charge en année pleine de cette prise de compétence s'élèverait à 200 000€ en année pleine. Néanmoins, sur ce point, les travaux initiaux réalisés par la Commission vont nécessiter un approfondissement des charges réelles liées à cette compétence, la définition d'une véritable organisation et, le cas échéant,

- **assurer une action cohérente sur la voirie communautaire en développant un service commun de voirie qui prendrait en charge le fauchage débroussaillage et l'entretien des chemins de randonnées.** Cette action serait assurée à moyens constants par les agents déjà en poste au sein de l'intercommunalité et par les dépenses déjà supportées par les différentes communes. En dehors des périodes hautes d'activité, les agents seraient mis à disposition des communes de moins de 1 000 habitants pour soutenir les actions déjà menées par leurs propres services de voirie. Le maintien de cette compétence dans le giron de la Communauté de communes s'inscrirait également dans le développement de notre politique touristique en alliant aux grands sites présents sur le territoire (jardins de l'imaginaire, château de Hautefort, grotte de Tourtoirac...) les activités pédestres sur des sentiers correctement identifiés, nettoyés et balisés. Néanmoins, il conviendra au titre de l'exercice 2015 et avant la restitution de la compétence route, de finaliser les quelques aménagements indispensables restant à faire afin de remettre le réseau des voies communautaires en état sur le Terrassonnais. Un budget de 80 000€ serait nécessaire pour réaliser cette opération.

- **promouvoir une action culturelle communautaire en subventionnant les actions menées par les communes.** Dans cette optique il s'agirait de réserver 40 000€ pour soutenir et promouvoir les projets territoriaux afin de faire bénéficier les communes des fonds départementaux.

- **contribuer au désenclavement technologique des zones rurales** par l'installation d'un télécentre dans les locaux intercommunaux actuellement disponibles sur la commune de Hautefort. Il s'agirait de favoriser l'installation de cette plateforme en contribuant financièrement à hauteur de 40 000€ dont 30 000€ seraient récupérables à l'issue du contrat de mise à disposition.

- **Installer des dispositifs d'accueil numérique sur l'ensemble du territoire** dans le cadre de la promotion touristique pour un montant de 36 350€ qui après subventions laissent 10 000€ à supporter par la Communauté de Communes. .

Raisonnablement ces axes d'action viseraient à définir un projet équilibré entre le secteur rural et le secteur urbain, en soutenant les actions déjà mises en œuvre et en développant des projets structurants sur le territoire.

Afin de mener à bien ce projet, un million d'euros supplémentaires seront nécessaires sur le budget communautaire. L'objectif demeure d'impacter dès le début du mandat la fiscalité pour se donner les moyens de mettre en place le projet et ne plus à avoir à la faire varier sur les années à venir.

V- Conséquences sur la fiscalité

Comme indiqué précédemment, les bases du produit fiscal communautaire connaissent un certain tassement et le produit fiscal attendu ne va pas connaître de croissance mécanique sans intervention sur les taux.

Par ailleurs, les charges « obligatoires » qu'il convient d'assumer sur 2015 nécessitent 532 000€ de recettes supplémentaires.

Aussi, de par ces éléments il est indispensable de procéder à une revalorisation des taux d'imposition intercommunaux afin de garantir un niveau de recettes suffisant à la couverture des charges intercommunales. Selon les projections ayant été établies, les taux intercommunaux s'articuleraient selon les modalités suivantes :

Au-delà de ces éléments, les grandes orientations présentées laisseraient supposer un niveau de charges supplémentaires de près de 450 000€. Le produit fiscal supplémentaire nécessaire s'élèverait donc à près de 1 000 000€ avec pour conséquence une revalorisation des taux d'imposition selon les modalités suivantes :

Ex Terrassonnais

	Taux initial 2013	Taux 2015 attendu (sans variation de la fiscalité)	Taux estimé 2015	Variation
TH	0,592	0,6548	1,98	202%
TFB	1,01	1,0438	2,68	157%
TFNB	5,93	6,1208	15,6	155%
CFE	1	1,0524	2,83	169%

Ex Causses et Vézère

	Taux initial 2013	Taux 2015 attendu (sans variation de la fiscalité)	Taux estimé 2015	Variation
TH	1,16	1,1354	2,46	117%
TFB	1,34	1,323	2,95	123%
TFNB	5,81	6,0192	15,5	158%
CFE	1,49	1,467	3,24	121%

Ex Pays de Hautefort

	Taux initial 2013	Taux 2015 attendu (sans variation de la fiscalité)	Taux estimé 2015	Varia tion
TH	1,9	1,7616	3,08	75%
TFB	1,69	1,6192	3,25	101%
TFNB	9,33	8,9976	18,47	105%
CFE	2,08	1,9662	3,74	90%

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'Orientations Budgétaires.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 23/04/2015.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20150420-DE2015017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2015